



**Fiches de collecte de renseignements pour une pré-étude
(simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement, au
réseau public de distribution géré par la SICAE, d'une installation
de production photovoltaïque de puissance > 36 kVA**

Nb de pages : 16

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	06/03/08	Création	
2	02/09/10	Prise en compte de l'arrêté du 31 août 2010 fixant les conditions d'achat PV, de la procédure de raccordement	
3	10/03/11	Prise en compte de l'arrêté du 4 mars 2011 fixant les conditions d'achat photovoltaïque	

Résumé / Avertissement

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au réseau public de distribution exploité par la SICAE.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Par ailleurs, la SICAE rappelle l'existence de sa documentation technique de référence et de son référentiel clientèle sur le site Internet <http://www.sicae-precy.fr>. Si toutefois ce référentiel technique n'était pas disponible, il convient d'utiliser celui du distributeur EDF.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que la SICAE applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de la SICAE qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès.

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE DE PRÉ-ÉTUDE SIMPLE OU APPROFONDIE

- ✓ **le présent document** complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, **une copie** du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ **un plan de situation** (échelle 1/25 000^{ème} ou 1/10 000^{ème}, recommandée) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- ✓ **un schéma unifilaire de l'Installation** explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.

Pour un raccordement BT :

- ✓ **un plan de masse de l'opération** (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité,
- ✓ **un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1** (protection de découplage),
- ✓ **un (plusieurs) certificat(s) de conformité CEI ou NF EN** (respect des émissions harmoniques).

Pour un raccordement en HTA :

- ✓ **un plan de masse de l'opération** (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec l'emplacement du Poste de Livraison souhaité.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- ✓ **le présent document** complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, **une copie** du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ **une copie** du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de la SICAE,
- ✓ pour les installations soumises à l'autorisation d'urbanisme, **joindre la preuve de la date de dépôt de la demande**,
- ✓ **un plan de situation** (échelle 1/25 000^{ème} ou 1/10 000^{ème}, recommandée) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- ✓ **un schéma unifilaire de l'Installation** explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.
- ✓ le cas échéant, **la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation** d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter au sens du décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000, dont la copie sera jointe.
- ✓ pour les installations de puissance crête supérieure à 9 kW (nouvelles ou pour une augmentation de puissance), **une attestation, datant de moins de trois mois**, certifiant que le producteur dispose des fonds propres pour réaliser l'installation ou **une offre de prêt** en vue d'obtenir le financement pour la réalisation de l'installation conformément à l'article 9 de l'arrêté du 4 mars 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques.

Pour un raccordement BT :

- ✓ **un plan de masse de l'opération** (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité,
- ✓ **un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1** (protection de découplage),
- ✓ **un (plusieurs) certificat(s) de conformité CEI ou NF EN** (respect des émissions harmoniques).

Pour un raccordement en HTA :

- ✓ **un plan de masse de l'opération** (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec l'emplacement du Poste de Livraison souhaité,
- ✓ **l'attestation de tenue en régime perturbé** du Réseau Public de Distribution pour les Installations dont la **Pmax ≥ 5 MW**,

Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un * sont considérés par la SICAE comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Paraphe du Demandeur :

Fiche A : DONNEES GENERALES DU PROJET

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du demandeur* <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société ¹ <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État	
SIREN (Société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)*	
Adresse*	
Code Postal – Ville - Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone Fax e-mail	

TIERS HABILITÉ (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT)

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?*	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, renseigner les éléments suivants :*		
<input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation ² .		
<input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat ³		
Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :		
<input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte le CARD-I et la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :		
<input type="checkbox"/> mandant		
<input type="checkbox"/> mandataire, au nom et pour le compte du mandant		
<input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement		
Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de la SICAE et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.		
Personne / société habilitée :*		
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme* , dûment habilité(e) à cet effet		
Adresse*		
Téléphone*		
Fax		
e-mail*		

LOCALISATION DU SITE

Nom*	
SIRET (Société)*	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune*	
Coordonnées GPS du PDL* [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	(;)

¹ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS de moins de 3 mois

² L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de la SICAE mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

³ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de la SICAE jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

Paraphe du Demandeur :

RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

La demande concerne t-elle un Site ⁴ déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?*	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> BT en Soutirage <input type="checkbox"/> BT en Injection <input type="checkbox"/> HTA en Soutirage <input type="checkbox"/> HTA en Injection
Si Oui, la demande en Injection concerne t-elle la même entité juridique qu'en Soutirage ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui en soutirage et même entité juridique, <ul style="list-style-type: none"> Niveau de tension et Puissance Souscrite actuelle* Référence du contrat de fourniture ou du contrat d'accès (CARD)* Nom du Titulaire* 	<input type="checkbox"/> BT : kVA <input type="checkbox"/> HTA : kW
Si Oui en injection et même entité juridique, <ul style="list-style-type: none"> Puissance de production installée P_{max} actuelle* Référence du contrat d'accès (CARD-I, CRAE) Nature de la modification de raccordement* 	<div style="text-align: right;">kW⁵</div> <input type="checkbox"/> Augmentation de puissance de raccordement ⁶ <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de production ⁷ <input type="checkbox"/> Autre
⇒ Détails modification de raccordement souhaitée	

CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION

Puissance de production installée P _{max} ⁸ * → correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter.	kW ⁹
Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution*	<input type="checkbox"/> La vente totale de la production <input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site ¹⁰
Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution* → correspond à la puissance de raccordement en injection ¹¹	kW ¹²
Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point De Livraison du Site)*	kW ¹³
Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d' Obligation d'Achat ¹⁴ .* ✓ Si Non, Responsable d'Équilibre choisi :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Productibilité moyenne annuelle*	kWh
Date souhaitée pour la mise en service ¹⁵ *	

⁴ Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14.03.73.

⁵ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

⁶ Le producteur souhaite conserver son Point De Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

⁷ Le producteur souhaite créer un nouveau Point De Livraison pour son installation de production.

⁸ Pour l'application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008, « Pmax » désigne la puissance installée définie à l'article 1 du décret du 7 septembre 2000. La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la puissance Pmax

⁹ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹⁰ Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.

¹¹ Cette puissance est calculée par le demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des ouvrages de production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production.

¹² kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹³ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹⁴ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

¹⁵ Cette date est fournie à titre indicatif.

Paraphe du Demandeur :

PROJETS GROUPÉS EN INJECTION¹⁶

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
✓ Si Oui, préciser les références des autres demandes ¹⁷ :*	

CARACTERISTIQUES GENERALES EN SOUTIRAGE

Une demande simultanée pour une alimentation en Soutirage a t'elle été réalisée auprès de la SICAE ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
✓ Si Oui, Puissance de Raccordement en Soutirage*	kW ¹⁸
✓ Si Oui, la demande en Soutirage et en Injection concerne-t-elle la même entité juridique ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DEMANDE DE TYPE D'ETUDE

Demande (un seul choix possible)*	<input type="checkbox"/> Pré-étude simple : <u>le questionnaire est terminé</u> <input type="checkbox"/> Pré-étude approfondie : <u>continuez le questionnaire</u> <input type="checkbox"/> Offre de raccordement : <u>continuez le questionnaire</u>
-----------------------------------	---

CERTIFICATION DES DONNEES : « Fiche A : DONNEES GENERALES DU PROJET »

<i>Date</i> :*	<i>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité</i> :* <i>Signature</i> *
----------------	--

¹⁶ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

¹⁷ Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.

¹⁸ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION

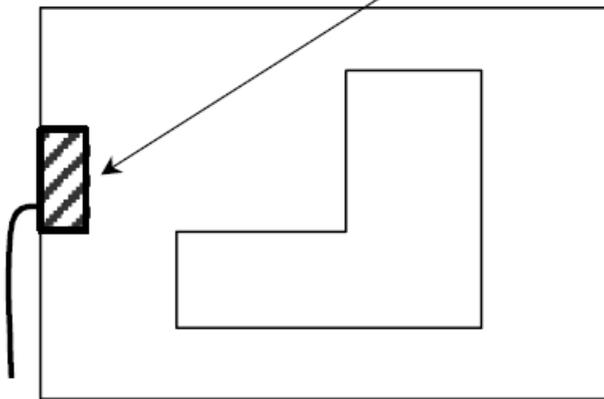
Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en HTA.

Rappel : La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée P_{max} . L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'installation P_{max} dépasse la P_{limite} .

EMPLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

CCPI et Coffret de branchement à puissance surveillée



Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande de l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez

DISPOSITIF DE COMPTAGE

Le Demandeur souhaite bénéficier des grandeurs mesurées ^{19*}	<input type="checkbox"/> Courbe de Mesure <input type="checkbox"/> Index
--	--

RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma unifilaire de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.
En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases ^{20*}	Phase 1 : kVA Phase 2 : kVA Phase 3 : kVA

¹⁹ Le choix effectué par le demandeur impactera le montant de la composante annuelle de comptage (cf. Paragraphe 4 du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)
²⁰ LA SICAE rappelle l'intérêt du demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

UNITES DE PRODUCTION*

Panneau Photovoltaïque			Onduleur		
Unités	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax	Nombre
N° 1	kWc		kVA	kVA	
N° 2	kWc		kVA	kVA	
N° 3	kWc		kVA	kVA	
N° 4	kWc		kVA	kVA	
N° 5	kWc		kVA	kVA	
N° 6	kWc		kVA	kVA	
N° 7	kWc		kVA	kVA	
N° 8	kWc		kVA	kVA	
N° 9	kWc		kVA	kVA	

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – CARACTERISTIQUES²¹

Puissance installée en intégration au bâti ^{22*} (usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé)	kWc ²³
Puissance installée en intégration au bâti ^{24*} (usage d'enseignement ou de santé)	kWc ²⁵
Puissance installée en intégration au bâti* (autre usage)	kWc
Puissance installée en intégration simplifiée au bâti ^{26*}	kWc
Puissance installée sur bâti, sans intégration*	kWc
Puissance installée au sol*	kWc
Type de pivot (permettant le suivi de la course du soleil)*	<input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> 1 axe de rotation <input type="checkbox"/> 2 axes de rotation
Type de technologie ^{27*}	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques <input type="checkbox"/> Autre

AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Existe-t-il une installation de production déjà raccordée ou en cours d'instruction de raccordement sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
✓ Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) ²⁸ :* N° CARD-I (ou CRAE) du (ou des) contrat(s) existant(s)*	kWc

²¹ Il est demandé alors en vue de l'établissement du contrat d'achat (si l'obligation d'achat est demandée) la répartition de la puissance installée sur les différentes natures possibles de l'installation, qui peuvent coexister pour un même projet : (Cf. L'arrêté du 04/03/2011, paru au Journal Officiel du 05/03/2011 et disponible sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

²² Installation éligible à la prime d'intégration au bâti.

²³ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

²⁴ Installation éligible à la prime d'intégration au bâti.

²⁵ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

²⁶ Installation éligible à la prime d'intégration simplifiée au bâti.

²⁷ Donnée obligatoire pour les demandes de raccordement envoyées après le 1^{er} juillet 2011.

²⁸ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 4 mars 2011, la valeur Q correspond à la puissance crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet.

Paraphe du Demandeur :

CERTIFICATION DES DONNEES : « Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION »

<i>Date</i> :*	<i>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité</i> :* <i>Signature</i> *
----------------	--

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR

Marque et référence de l'onduleur*	
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ²⁹ :

TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*		kVA
Courant nominal – In*		A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ^{30*}		kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée*		V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre - Préciser :	

IMPEDANCE A 175 HZ*

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm en schéma série ou parallèle à préciser :	<input type="checkbox"/> schéma équivalent série	R _{175 Hz} =	Ω
	<input type="checkbox"/> schéma équivalent parallèle	X _{175 Hz} =	Ω

PROTECTION DE DECOUPLAGE*

<p>La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) si celui-ci est conforme à la norme DIN VDE 0126 1.1 (cocher la ou les case(s) « oui » suivant le type) ; ou en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 (cocher la ou les case(s) « non » suivant le type). 	<input type="checkbox"/> Oui Joindre la preuve de conformité ³¹ DIN VDE 0126 1.1 <input type="checkbox"/> Non
--	--

HARMONIQUE

<p>Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou à la NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur*</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ CEI NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase ✓ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDULEUR »

Date :*	Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :*
	Signature*

²⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

³⁰ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.

³¹ La preuve de conformité devra être fournie à la SICAE au moyen du certificat de conformité concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1.

Paraphe du Demandeur :

Fiche C : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension.

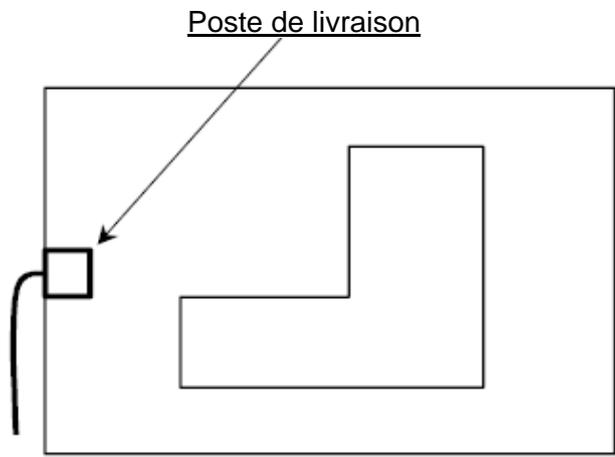
EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement*

La SICAE vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

Selon la documentation technique de référence de la SICAE, le raccordement de référence de votre installation correspond au Poste de Livraison en limite de domaine privé.

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque unité de production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.
Schéma du Poste de Livraison*	Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...).
Caractéristique de la liaison HTA (entre le Point De Livraison et une unité de production) la plus impédante*	R = Ω
	X = Ω
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien*	<input type="checkbox"/> Echelonnée 1 à 1. <input type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général. <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production.

Paraphe du Demandeur :

COMPENSATION GENERALE DU SITE : NB : ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine

Le site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance totale des condensateurs*	kvar
Nombre de gradins et puissance unitaire*	/ kvar

TRANSFORMATEURS D'EVACUATION ET UNITES DE PRODUCTION*

Transformateurs d'évacuation		Unités de production associées au transformateur				
		Panneau photovoltaïque		Onduleur		
Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax	Nombre
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - CARACTERISTIQUES³²

Puissance installée en intégration au bâti ^{33*} (usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé)	kWc ³⁴
Puissance installée en intégration au bâti ^{35*} (usage d'enseignement ou de santé)	kWc ³⁶
Puissance installée en intégration au bâti* (autre usage)	kWc
Puissance installée en intégration simplifiée au bâti ^{37*}	kWc
Puissance installée sur bâti, sans intégration*	kWc
Puissance installée au sol*	kWc
Type de pivot (permettant le suivi de la course du soleil)*	<input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> 1 axe de rotation <input type="checkbox"/> 2 axes de rotation
Type de technologie ^{38*}	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques <input type="checkbox"/> Autre

³² Il est demandé alors en vue de l'établissement du contrat d'achat (si l'obligation d'achat est demandée) la répartition de la puissance installée sur les différentes natures possibles de l'installation, qui peuvent coexister pour un même projet : (Cf. L'arrêté du 04/03/2011, paru au Journal Officiel du 05/03/2011 et disponible sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

³³ Installation éligible à la prime d'intégration au bâti

³⁴ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques

³⁵ Installation éligible à la prime d'intégration au bâti.

³⁶ kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

³⁷ Installation éligible à la prime d'intégration simplifiée au bâti

³⁸ Donnée obligatoire pour les demandes de raccordement envoyées après le 1^{er} juillet 2011.

Paraphe du Demandeur :

AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Existe-t-il une installation de production déjà raccordée ou en cours d'instruction de raccordement sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
✓ Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) ³⁹ :*	kWc
N° CARD-I (ou CRAE) du (ou des) contrat(s) existant(s)*	

CERTIFICATION DES DONNEES : « Fiche C : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA »

Date :*	Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :*
	Signature*

³⁹ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 4 mars 2011, la valeur Q correspond à la puissance crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet.

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR

Marque et référence de l'onduleur*	
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ⁴⁰ :

TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*		kVA
Courant nominal – In*		A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ⁴¹ *		kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée*		V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé	

IMPEDANCE A 175 HZ*

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm en schéma série ou parallèle, à préciser :	<input type="checkbox"/> schéma équivalent série <input type="checkbox"/> schéma équivalent parallèle	$R_{175\text{ Hz}} =$ Ω $X_{175\text{ Hz}} =$ Ω
--	--	--

COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT EN SORTIE ONDULEUR

Courant crête maximal (Ip)	A
----------------------------	---

COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT TRIPHASE EN SORTIE ONDULEUR A L'INSTANT T0

A T0 + t	Courant efficace symétrique apporté
T0 + 50 ms	A
T0 + 100 ms	A
T0 + 250 ms	A
T0 + 1000 ms (ou avant découplage éventuel)	A

COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT BIPHASE AVEC CREUX DE TENSION COMPOSEE EN SORTIE ONDULEUR DE 50% A L'INSTANT T0

A T0 + t	Courant efficace symétrique apporté
T0 + 50 ms	A
T0 + 100 ms	A
T0 + 250 ms	A
T0 + 1000 ms (ou avant découplage éventuel)	A

⁴⁰ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

⁴¹ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.

HARMONIQUES*

Rang	Courant harmonique		Rang	Courant harmonique	
	A	% de In (*)		A	% de In (*)
2			3		
4			5		
6			7		
8			9		
10			11		
12			13		
14			15		
16			17		
18			19		
20			21		
22			23		
24			25		
26			27		
28			29		
30			31		
32			33		
34			35		
36			37		
38			39		
40			41		
42			43		
44			45		
46			47		
48			49		
50					

(*) : In défini ci-dessus dans la fiche C5. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDULEUR »

<i>Date</i> :*	<i>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité</i> :*
	<i>Signature</i> *

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR PRÉSENT SUR LE SITE

TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES ONDULEURS - CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES

Marque et référence du transformateur*	
Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur*	Référence du document ⁴² :
Puissance nominale*	kVA
Tension primaire*	kV
Tension secondaire*	kV
Tension de court circuit*	%
Courant d'enclenchement - I enclenchement <u>crête</u> / I nominal <u>crête</u> ^{43*}	p.u.
Courant à vide*	%
Pertes à vide*	kW
Pertes au courant nominal*	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « TRANSFORMATEUR »

<i>Date</i> :*	<i>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité</i> :*
	<i>Signature</i> *

⁴² Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴³ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête.
Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / √2.